Mont Saint Aignan

DÉCISION N° 2026-88

Convention de mise à disposition d'équipement sportif
au profit de ROLLER DERBY ROUEN METROPOLE

LE MAIRE DE MONT-SAINT-AIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° 2026-04-04 du Conseil Municipal du 2 avril 2026 notamment l'alinéa 5 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,

- Considérant la demande de ROLLER DERBY ROUEN METROPOLE;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : La conclusion d'une convention de mise à disposition d'équipement sportif au profit de Roller Derby Rouen Métropole, à savoir la salle de Roller, pour la période du 14 septembre 2026 au 31 mai 2027, moyennant une redevance au tarif en vigueur voté chaque année en conseil municipal.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 18 septembre 2026

MAIRIE DE MONT-SAINT-AIGNAN

François VION
Maire

Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture
et la publication en date du :

- 5 OCT. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604511-20260918-202688-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr